



- **Respect des droits syndicaux ! Stop au mépris des personnels !**
- **Annulation des fermetures et ouverture des classes demandées par les écoles !**

Tous en grève et au rassemblement le mardi 7 mars

à 14 h 30 devant la préfecture de Créteil !

Vendredi 24 février après-midi, nous avons assisté à un simulacre de Comité technique Spécial Départemental. Une bonne centaine de collègues en grève étaient rassemblés avec des parents et des élus devant la DSDEN, et n'ont pu, malgré nos demandes et interventions, être reçus par leur employeur qui a délibérément refusé de les écouter au prétexte que des audiences avaient déjà eu lieu, et que les écoles qui n'avaient pas été reçues pourraient l'être.... après le CTSD ! Ceci constitue une première dans notre département depuis plusieurs décennies, et montre la réalité du « dialogue social » dont la DASEN se revendique !

De plus, les mesures envisagées ont été distribuées au compte-goutte, contrairement à la réglementation (lire la lettre ouverte des représentants des personnels à la DASEN).

L'ensemble des représentants des personnels au CTsD (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA et CGT Educ'action) a été contraint de voter un vœu « *Après la tentative d'empêcher les délégués du personnel de la CAPD de pouvoir consulter les dossiers, le CTsD constate que la réglementation et le règlement intérieur du CTsD n'ont pas été respectés puisque les documents n'ont été adressés aux représentants des personnels qu'à peine 48h avant la tenue de cette réunion. Cette situation inacceptable et non réglementaire met en cause les possibilités pour les représentants du personnel d'exercer leur mandat. En conséquence le CTsD demande à Madame la Directrice Académique de respecter les textes réglementaires, le règlement intérieur du CTsD en transmettant l'ensemble des documents préparatoires au moins une semaine avant la réunion de l'instance.* »

Les délégués du personnel ont demandé que le CTsD soit suspendu pour que les délégations présentes des écoles en grève soient reçues (comme cela a toujours été respecté par les IA précédents). La Directrice Académique a refusé catégoriquement de les recevoir. Face à la gravité de la situation et au non respect des textes réglementaires par les autorités dont c'est pourtant la fonction, l'ensemble des délégués du personnel a demandé la convocation d'un nouveau CTsD dans le respect des textes et des personnels. La directrice académique a une nouvelle fois refusé.

Dans ces conditions, alors qu'aucune situation d'école n'a pu être défendue, voire même évoquée, alors que la Direction académique n'a même pas cru devoir présenter son projet de carte scolaire, l'ensemble

des représentants des personnels, a voté contre le projet de carte scolaire, contraignant ainsi la DASEN à convoquer un nouveau CTsD (le 6 mars, veille du CDEN).

La réunion du 24 février n'a été qu'une triste parodie. Du jamais vu dans notre département. Les autorités de l'Education nationale ont délibérément pris la responsabilité de rompre unilatéralement le dialogue avec les personnels.

Quant aux 33 délégations d'écoles reçues à notre demande du lundi 20 au jeudi 23 février, nous ne pouvons que constater que lorsque la DASEN a sorti de sa manche de nouvelles mesures en cours de réunion, sans même prendre la peine de les présenter, ni même de les énoncer, aucune ne concernait ces 33 écoles (sauf une fermeture ferme transformée en fermeture conditionnelle c'est-à-dire exactement la même chose !).

Les autorités de l'éducation nationale vont-elles persister à ne pas entendre les délégations d'écoles et les organisations syndicales ? Ou vont-elles se rendre à la raison et non seulement les recevoir mais annuler les fermetures et prononcer les ouvertures de classes demandées par les écoles ?

Nous appelons l'ensemble des collègues du département à faire grève le jour du CDEN, mardi 7 mars, et à se rassembler à 14h30 devant la préfecture de Créteil, pour demander que les délégations soient reçues et que les postes soient utilisés pour répondre aux demandes des écoles.

Les organisations syndicales s'adressent au préfet pour qu'il fasse recevoir les délégations d'écoles présentes.

- Respect des droits syndicaux ! Stop au mépris des personnels !**
- Annulation des fermetures et ouverture des classes demandées par les écoles !**

Tous en grève et au rassemblement le mardi 7 mars

à 14 h 30 devant la préfecture de Créteil !

Intentions de grève à transmettre à votre IEN au plus tard vendredi 4 mars au soir !